

CNRS - Délégation Ile de France Gif sur Yvette

Pôle Achats

Avenue de la Terrasse

91190 Gif sur Yvette

**PROCEDURE MAPA**

**CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**

**(CRT)**

**---------------------------**

**Les réponses apportées dans ce cadre de réponse technique font partie de l’offre technique du Titulaire et constituent ses engagements contractuels pour l’exécution de l’accord cadre dont l’objet est le suivant :**

**Travaux et réparation de menuiseries et serrurerie pour les campus et bâtiments du CNRS de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**

# QUESTIONS relatives au critère TECHNIQUE : VALEUR TECHNIQUE (65%)

## Organisation générale et du pilotage de l’accord cadre - 10 %

Le soumissionnaire doit présenter :

* l’organigramme fonctionnel nominatif de la structure dont dépendra l’accord cadre (articulation au sein de la société, d’un département, présentation des interlocuteurs pressentis…),
* l’articulation générale de l’accord cadre: prestations réalisées en propre, sous-traitance et partenariats mis en place,
* l’organigramme fonctionnel nominatif de la structure chargée de l’encadrement de l’accord cadre pour le pilotage de la prestation : direction, services support (administratifs, facturation, commercial…) et transverses (bureaux d’étude, RSE, …),

Pour chaque intervenant de l’encadrement de l’accord cadre, il est demandé au soumissionnaire de développer :

* les missions et responsabilités envisagées dans le cadre du présent accord cadre
* les formations et qualifications professionnelles et techniques,
* les expériences notamment à des postes similaires,
* les interactions avec les équipes du CNRS.
* Ces présentations doivent être cohérentes avec les CVs des intervenants qui sont à fournir en annexe du présent CRT.

Réponse :

## Organisation des moyens techniques opérationnels – 20 %

Le soumissionnaire doit présenter :

* l’organigramme fonctionnel nominatif et quantitatif de l’encadrement technique (conducteur travaux, chef de chantier et chef d’équipe),
* l’organigramme fonctionnel nominatif et quantitatif par équipe opérationnelle des intervenants technique du soumissionnaire (ouvriers, compagnons, techniciens, …),
* la nature des prestations sous-traitées et les moyens associés.

Pour chaque intervenant technique, il est demandé au soumissionnaire de développer :

* les missions et responsabilités envisagées dans le cadre du présent accord cadre,
* les formations et qualifications professionnelles et techniques,
* les expériences notamment à des postes similaires,
* les interactions avec les équipes du CNRS.
* Ces présentations doivent être cohérentes avec les CVs des intervenants qui sont à fournir en annexe du présent CRT.

Réponse :

## Politique de formation – Veille 5 %

Le soumissionnaire doit présenter sa politique de formation pour **les effectifs dédiés à l’accord cadre** et doit ainsi détailler :

* l’organisation du service de formation dont dépendra l’accord cadre (organisation interne / externe, part du budget alloué à la formation, identification des acteurs de formation ainsi que leurs rôles et missions),
* les modalités de formations des effectifs dédiés à l’accord cadre :
* plan de formation prévisionnel adapté aux spécificités de l’accord cadre
* mesures compensatoires de l’organisation pendant les absences pour formation.
* suivi des actions de formation (évaluations et attestations de formation).
* les modalités prévues en termes de veille métier et réglementaire : éléments suivis et transmis, fréquences de mises à jour des données, exemple de document transmis au CNRS.

**Ces présentations doivent être cohérentes avec les attestations de formation des effectifs prévus pour l’accord cadre qui sont à fournir en annexe du présent CRT.**

Réponse :

## Outils de suivi – 10 %

Le soumissionnaire doit présenter les outils qu’il mettra en place pour garantir le pilotage, la traçabilité et la mesure de qualité des prestations. Pour cela, le soumissionnaire doit détailler :

* les différents outils de suivi de l’activité qui seront mis en place de l’expression de besoin à la facturation (Extranet, GED, gestion de demande d’intervention, gestion des plannings d’intervention, …). Pour cela, le soumissionnaire doit préciser :
* les outils en détaillant leurs fonctionnalités et leurs modalités de mises en œuvre,
* le détail du flux informatique de l’expression de besoin jusqu’à la facturation (référence unique de traçabilité, étapes de validation et interventions humaines associées),
* les outils de saisie utilisés par les équipes sur le terrain (PC, smartphones, tablettes, etc),
* les accès prévus pour le CNRS y compris leurs rôles et actions.
* les outils de reporting adaptés selon les périodicités de l’accord cadre (rapport d’activité, fiche de suivi, suivi des devis,…),
* la méthodologie de contrôle de la qualité des prestations (fiches de contrôle, modalités et fréquence des autocontrôles, des contrôles contradictoires…),
* les indicateurs de performance de l’accord cadre que le soumissionnaire sera en mesure de développer et de suivre au travers de tableaux de bord, en précisant la méthodologie envisagée.

**Le soumissionnaire joint en annexe du présent CRT au moins un exemple de reporting, de contrôle des prestations et de suivi des indicateurs pour des prestations similaires à celles du présent accord cadre.**

Réponse :

## Continuité d’activité – 5 %

Le soumissionnaire doit démontrer la capacité de l'entreprise à maintenir la continuité de l'activité de l’accord cadre en cas d'absence d’une partie des équipes opérationnelles et/ou de l’encadrement de l’accord cadre. Le soumissionnaire doit :

* identifier les intervenants pour lesquels un remplacement est prévu,
* présenter les modalités de remplacement des intervenants pendant leurs absences (congés, arrêt maladie, absence inopinée...) : principe de planification des congés, les délais de mise à disposition des remplaçants, gestion des arrêts maladie, personnel interne ou renfort externe,…
* décrire ce qui est mis en œuvre pour garantir une continuité d’activité par le personnel remplaçant (formation aux bonnes pratiques et spécificités de l’accord cadre, partage des données, …).

Réponse :

## Sécurité des biens et des personnes – 5 %

Le soumissionnaire doit démontrer la capacité de l'entreprise à assurer la sécurité des personnes et des biens lors des prestations. Pour cela, le soumissionnaire doit :

* décrire le processus de sécurité mis en place au démarrage et pendant l’exécution du de l’accord cadre (plan de prévention,…) et les acteurs de l’entreprise en charge de la prévention,
* présenter les actions de prévention mises en place dans le cadre des prestations de l’accord cadre,
* décrire les équipements de protection individuelle (EPI) et collectif prévue d’être mis en place,
* détailler les modalités de suivi de la tenue à jour des dotations des équipements de protection individuelle (EPI) et collectif.

**La soumissionnaire joint en annexe du présent CRT la liste exhaustive des équipements de protection individuelle (EPI) et collectif prévue dans le cadre de l’accord cadre.**

Réponse :

## Moyens matériels – 10 %

Le soumissionnaire doit présenter les moyens matériels individuels et collectifs de l'entreprise mobilisable pour réaliser l'ensemble des prestations de l’accord cadre. Il sera jugé la pertinence et l’adaptation des moyens matériels mis en œuvre (types, quantités, mobilisation, …). Dans ce cadre, le soumissionnaire décrit les moyens techniques mis en œuvre :

* outillages spécifiques :
* Présentation des outillages mis à disposition des équipes opérationnelles. Le soumissionnaire précise la répartition des outillages qui sont à disposition du personnel d’intervention individuellement de ceux qui sont à disposition (outillage collectif).
* Définition des conditions de mise à disposition et d’entretien des outillages collectifs.
* équipements de contrôle :
* Présentation des équipements de contrôle et de mesure que le soumissionnaire envisage de mettre en place.
* Description des modalités d’étalonnage et d’entretien des équipement de contrôle.
* équipements de manutention, de levage ou d’accès :
* Présentation des équipements de manutention, de levage ou d’accès disponible en propre chez le soumissionnaire et ceux disponibles auprès de partenaires du soumissionnaire (sous-traitants, loueur, …).
* Définition des conditions de mise à disposition et des délais de disponibilité. Les modalités d’entretien et de maintenance de ces équipements sont à présenter (équipe interne, contrat de maintenance,…).

**Le soumissionnaire joint en annexe du présent CRT la liste exhaustive des moyens matériels mis à disposition dans le cadre de l’accord cadre.**

Réponse :

## Moyens humains mobilisables pour interventions sur plusieurs sites et simultanément - 10 %

Le soumissionnaire doit décrire les ressources humaines et méthodologies qu'il est en capacité de mobiliser dans le cadre de l’accord cadre pour faire face à des interventions de travaux sur plusieurs sites et simultanément dans le périmètre d’intervention de l’annexe 1du CCTP. Le soumissionnaire sera jugé au regard de son adaptation, de son organisation et des moyens humains dédiée à l’accord cadre pour les interventions sur plusieurs sites et simultanément. Dans ce cadre, le soumissionnaire doit :

* Définir les moyens nécessaires à l’encadrement technique et les équipes opérationnelles mobilisables pour l’accord cadre par typologie d’intervention (nombre d’encadrant et personnel d’intervention),
* Décrire les moyens complémentaires (renforts internes ou recours à de la sous-traitance) par typologie d’intervention qui peuvent être sollicités ainsi que les modalités de mobilisation,
* Préciser les modalités de mobilisation de ces effectifs (outil de planification, gestion des ressources par secteur / Client, …).

Réponse :

## Modalités d’approvisionnement – 10 %

Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à assurer les meilleurs délais d'approvisionnement des fournitures compte tenu de la diversité de la gamme des différents matériaux. Pour cela, le soumissionnaire doit :

* Présenter l’organisation mise en place pour garantir les délais d’approvisionnement (stock, accord avec fournisseurs, …),
* Identifier les lieux de stockage (adresse, superficie, type de stockage, …),
* Lister les fournisseurs auprès desquels le soumissionnaire s’approvisionne et, si présence d’accords-cadres, précision sur les délais de livraison contractuels,
* Présenter l’organisation mise en place pour contrôler la qualité des produits et évaluer les fournisseurs,
* Fournir la liste du stock prévisionnel le cas échéant.

Réponse :

## Modalités de transmission des documents – 10 %

Le soumissionnaire doit détailler l’organisation qu'il va mettre en place permettant de garantir un délai maximum de transmission des documents attendus pour l’accord-cadre. Le soumissionnaire sera jugé l’adaptation de l’organisation et des moyens dédiée au pilotage de l’accord cadre. Dans ce cadre, le soumissionnaire doit :

* Définir les moyens nécessaires à l’encadrement de l’accord cadre pour le pilotage des prestations (nombre personne dédiée),
* Décrire les modalités et le processus pour l’établissement des DC4,
* Présenter les actions mises en œuvre pour garantir les délais de transmission documents (devis, études techniques, fiches techniques, DOE, reporting,…).

Réponse :

## Interventions d’urgence – 5 %

Le soumissionnaire doit présenter les processus d’intervention d’urgence permettant le déclenchement des interventions, pour garantir les délais d’intervention de l’accord cadre. Pour cela, le soumissionnaire doit détailler :

* les processus d’interventions d’urgence de l’entreprise pour répondre aux exigences de l’accord cadre en distinguant si besoin les heures ouvrées et les heures non ouvrées. Les éléments suivants sont à préciser :
* modalités de gestion par l’entreprise (procédure d’intervention d’urgence ; lignes téléphonique dédiées, ...),
* modalités d’interventions,
* respect des délais de l’accord cadre,
* principe de redondance en cas d’indisponibilité du personnel d’intervention d’urgence,
* limites de responsabilités du personnel d’intervention d’urgence,
* principe d’intervention de l’encadrement des interventions d’urgence (préciser les personnes concernées) afin d’engager les responsabilités de l’entreprise si nécessaire.
* les moyens dédiés aux interventions d’urgence pour garantir la bonne prise en charge des interventions : nombre de personnes, compétences, interne / externe.

Réponse :

# QUESTIONS relatives au critère ENVIRONNEMENTAL : VALEUr 5%

## Impact sur les occupants – 50 %

Le soumissionnaire doit décrire la méthodologie mise en œuvre afin de faire face aux interventions de travaux en milieu occupé par les personnels et agents du CNRS.

Pour cela, le soumissionnaire doit :

* Présenter sa politique de réduction des nuisances,
* Décrire les procédures et les actions mises en place pour réduire l’impact de son intervention sur les occupants (préparation, analyse des risques, tests, nettoyage, …),
* Proposer un processus et des actions de communication auprès des occupants (avant, pendante et fin de chantier).

Réponse :

## Démarche environnementale – 50 %

Le soumissionnaire doit décrire l’organisation qu’il prévoit de mettre en place pour réduire l’impact environnemental de son intervention.

Dans ce cadre, le soumissionnaire doit :

* Présenter les modalités de tri, de stockage, de traçabilité et d’évacuation des déchets conformément aux filières agréées,
* Décrire les actions prévues en matière de valorisation des déchets (réemploi, recyclage, etc.),
* Lister la nature des matériaux proposés, en précisant leur origine, leur durabilité et leurs performances environnementales,
* Définir les actions qui seront mises en place dans le cadre de l’accord cadre pour décarboner ou limiter l’impact des prestations du soumissionnaire

Réponse :